ART. 3 N° 882

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 882

présenté par M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« a apporté son concours à l'assistance médicalisée active à mourir»

les mots:

« a euthanasié».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande d'employer les bons termes.